



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 18 AVRIL 2019

L'an deux-mil dix-neuf, le 18 avril à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé-le-Chétif, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : Mmes CARRIÈRE, DESLANDES, LEBALLEUR, ROBIN, et Mrs BARRIER, BRETEAU, UZU (suppléant) et POLLEFOORT

Excusé(e)s : Mmes BREBION, FONTENELLE, MARIENNE, PINEAU, PIRON, TARNAUD (donne pouvoir à M. UZU, suppléant) YVON et M. JOUANNY

Absent(e)s :



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 11 mars 2019,
- Point sur les différentes commissions
- ENFANCE-JEUNESSE : tarification séjours
- ENFANCE-JEUNESSE : mise à disposition du cuisinier de Pruillé le Chétif au SIVOM pour le LEJ
- PETITE ENFANCE : Renouvellement DSP du multi-accueil Pomme de Reinette
- RH : ratios
- Questions diverses

M. POLLEFOORT Maurice a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 11 mars 2019 est validé par tous les élus présents.

Toutes les commissions n'ayant pas d'actualité, il est décidé que les points sur les différentes commissions se feront en parallèle avec les autres points.

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : tarification des séjours

Séjour Pré-ados :

Suite à la validation en commission, le séjour pré-ados 2019 aura lieu à Mûr de Bretagne (Lac de Guerlédan) autour de la thématique "ski nautique" du 8 au 13 juillet.

Ce séjour est ouvert aux enfants de 11 à 13 ans pour un effectif de 20 jeunes.

Proposition de tarifs :

Coût de revient = 485€

Tarif max = 289€

Tarif mini = 165€

Tarif médian = 243€

Séjour ados :

Ce séjour, entièrement discuté et choisi par les jeunes eux-mêmes, aura lieu du 8 au 19 juillet 2019 à Selce en Croatie via Milan pour 15 jeunes (complet, toutes les communes sont représentées).

Il est décidé :

- le délai d'envoi des documents par les associations doit être respecté
- les documents doivent être envoyés dans un format qui permet une nouvelle mise en page
- le flyer doit être envoyé aux associations et à la vice-présidente en charge de la communication avant diffusion. Le délai de réponse pour la validation doit être respecté.
- une nouvelle distribution de flyer pour l'AFR doit être réalisée

Le prochain comité syndical est prévu le jeudi 19 septembre à 20h.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.